

TEST illustré du savoir nager

Arrêté du 9 juillet 2015

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- 1- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- 2- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- 3- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- 4- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- 5- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- 6- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- 7- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- 8- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- 9- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- 10- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Remarques : la distance du test est de 40 mètres, le départ peut se faire depuis le bord de côté afin de réduire la hauteur, l'obstacle à franchir peut-être un tapis ou bien 2 obstacles de type perche espacés d'1m50, devant être franchis en immersion. Le signal sonore pour les surplaces peut être visuel ou tactile selon le profil des élèves (ex handicap auditif). La maîtrise du savoir nager est attestée à l'école primaire par un professeur des écoles et un professionnel qualifié et agréé. Une fiche d'évaluation est prévue à cet effet.

L'aménagement du bassin peut se faire comme suit mais il peut aussi être doublé. Pour des élèves à l'aise dans l'eau, on peut faire en sorte qu'il y ait un départ dès qu'un camarade fait son ½ tour.

TEST ILLUSTRÉ DU SAVOIR NAGER

